

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 8 • Numéro 8 • Le 20 septembre 2017

Parler à votre pharmacien peut prévenir des préjudices

Lorsque vous allez cueillir un nouveau médicament à la pharmacie, demandez à parler au pharmacien. Vous pourriez être tenté de sauter cette étape si vous êtes pressé, mais planifiez votre temps en conséquence. La plupart des pharmacies fournissent un feuillet d'information aux patients lorsqu'ils commencent un nouveau médicament, mais parler au pharmacien est encore mieux. Il vous donnera des indications sur le médicament et sur son utilisation. Il vous renseignera également sur les effets secondaires à surveiller et les mesures à prendre le cas échéant. Ce sera l'occasion de trouver réponse à toutes vos interrogations concernant ce médicament. De plus, cela pourrait vous aider, tant vous-même que votre pharmacien, à détecter toute erreur de prescription.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un témoignage de la part d'un consommateur qui démontre à quel point parler au pharmacien peut être utile pour éviter des erreurs médicamenteuses. Ce patient a consulté son médecin pour un problème cutané, qui lui a prescrit une crème à base de corticostéroïdes. Cependant, lorsqu'il est retourné à la pharmacie pour remplir sa prescription, le pharmacien lui a expliqué comment prendre les comprimés de corticostéroïdes. Comme le patient ne s'attendait pas à recevoir des comprimés, il a émis des doutes sur les instructions données. Le pharmacien s'est alors rendu compte qu'une erreur avait été commise à la lecture de la prescription et l'a immédiatement corrigée.

Médicamentssecuritaires.ca vous donne ces quelques conseils pour parler à votre pharmacien et prévenir des préjudices :

- Lorsque vous allez à la pharmacie pour cueillir un nouveau médicament, prévoyez du temps pour un bref entretien avec le pharmacien sur cette nouvelle prescription. Si on ne vous offre pas de consultation avec le pharmacien, demandez à lui parler.
- Si vous n'avez pas le temps de parler au pharmacien au moment où vous allez chercher votre nouveau médicament, appelez-le plus tard ou fixez un entretien téléphonique avec lui.
- Après avoir parlé au pharmacien, vous devriez avoir le sentiment de bien comprendre comment prendre le médicament, quels sont les effets secondaires à surveiller et que faire s'il s'en manifeste.
- Si vous renouvelez une prescription et que vous avez oublié ce qu'il faut savoir sur vos médicaments, demandez au pharmacien de revoir avec vous les renseignements les concernant.
- Les [Cinq Questions](#) peuvent vous être fort utiles pour engager la conversation avec votre pharmacien.



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.